

Transports Scolaires – Année scolaire 2007/2008

NOTE D'INFORMATION

① - **Le Conseil Général** prend en charge les dépenses de transports des élèves sous réserve du respect de deux critères :

- ✓ **Respect du secteur scolaire** (l'établissement fréquenté doit être l'établissement public le plus proche du domicile)
- ✓ **Distance** entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire doit être **supérieure à 2 kms en milieu rural et à 4 kms en milieu urbain.**

②- **Elèves demi pensionnaires ou externes**

✓ **Modalités d'inscription :**

☞ **Retrait de la demande auprès de l'organisateur secondaire, du transporteur ou de l'établissement scolaire**

☞ **Pièces à fournir pour la constitution du dossier :**

- la demande d'inscription complétée et signée par le représentant légal, visée par l'établissement scolaire
- 1 photocopie de l'avis de non-imposition de l'année **2005** pour l'exonération du ticket modérateur,
- 1 photo d'identité de l'élève (nom de l'enfant inscrit au verso),
- 1 enveloppe timbrée à l'adresse des parents (si dépôt du dossier auprès du transporteur)

Dossier complet à déposer auprès de l'organisateur secondaire ou à défaut auprès du transporteur

✓ **Participation financière due dès l'inscription (y compris en cours d'année scolaire) :**

☞ Paiement d'un **droit d'inscription** d'un montant de :

10 Euros pour tout usager, scolaire ou non scolaire, imposable ou non imposable (gratuité à partir du 3^{ème} enfant subventionnable)

et

☞ Paiement d'un **ticket modérateur** :

- pour les familles imposables (l'imposition est prise en compte avant la prime pour l'emploi et doit être supérieure à 61 Euros) et dont l'enfant répond aux critères cités au paragraphe ①, le montant est de :

+ 58 Euros par an et par enfant (gratuité à partir du 3^{ème} enfant subventionnable)

- pour les élèves dont la distance entre leur domicile et l'établissement scolaire est inférieure à 2 kms en milieu rural et 4 kms en milieu urbain, le montant est de :

+ 58 Euros par an et par élève

- pour tout autre usager non scolaire ou pour les élèves ne respectant pas le secteur scolaire et dont la distance entre le domicile et l'établissement scolaire est supérieure à 2 kms en milieu rural et 4 kms en milieu urbain, le montant est de :

+ 101 Euros par an et par usager ou par élève

NB : - Aucune participation financière n'est due pour les élèves hébergés dans des familles d'accueil.

- Les paiements sont à effectuer auprès de l'organisateur secondaire ou à défaut auprès du transporteur

③- **Elèves internes**

✓ **Elève interne transporté par le Réseau Transbigorre**

- Attribution d'une carte de réduction de 60% , établie par le Conseil Général

☞ Fiche d'inscription à compléter et à faire viser par l'établissement scolaire accompagnée d'une photo d'identité, d'un chèque de 10 € libellé à l'ordre du Payeur Départemental des Hautes Pyrénées.

✓ **Elève interne transporté par la SNCF (Région Midi-Pyrénées et Aquitaine)**

- Attribution d'une carte d'abonnement avec 50% de réduction accompagnée de billets aller-retour (15 billets aller-retour ou 30 billets aller ou 30 billets retour) **à préciser par l'élève.**
Les élèves scolarisés dans les Maisons Familiales et Rurales ne bénéficient que de la carte d'abonnement.

☞ Fiche d'inscription et triptyque SNCF à compléter et à faire viser par l'établissement scolaire, accompagnés de deux photos d'identité et un chèque de 10 € libellé à l'ordre de la SNCF.

✓ **Elève interne bénéficiaire d'un forfait**

- Attribution d'un forfait calculé entre le domicile de l'élève et l'établissement scolaire fréquenté (élève **hors** région Midi-Pyrénées et Aquitaine).

☞ Fiche d'inscription à compléter et à faire viser par l'établissement scolaire, accompagnée d'un RIB ou RIP pour virement sur votre compte.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adresser au :

CONSEIL GENERAL DES HAUTES-PYRENEES
D.E.I.T. – Mission Transports
11 rue Gaston Manent – BP 1324
65013 TARBES CEDEX
Tél. : 05 62 56 72 65

Demande d'inscription à retourner à
l'organisateur secondaire ou au transporteur

Mission Transports
11 rue G. Manent
65013 TARBES Cedex
Tel. : 05.62.56.72.65
Fax : 05.62.56.72.66

Joindre :
- UNE PHOTO D'IDENTITÉ
- UNE PHOTOCOPIE DE L'AVIS DE NON IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2005

Avez-vous déjà bénéficié en 2006 / 2007 du transport scolaire
dans le département des Hautes-Pyrénées?..... OUI - NON (1)

Point de montée : _____

Établissement fréquenté en 2006 / 2007 : _____

Organisateur secondaire : _____

ÉLÈVE

N° Élève : _____

NOM : _____

Prénom : _____

Date de naissance : _____

Nom du représentant légal : _____

Prénom : _____

Qualité : Père - Mère - Tuteur (1) Tél. : _____

Adresse précise : _____

Lieu dit : _____

Code postal : _____ Commune : _____

SCOLARITÉ PRÉVUE EN 2007 / 2008

Établissement scolaire : _____

Commune : _____

Classe : _____ Section : _____ Options: _____

Langues vivantes : 1 _____ 2 _____ 3 _____

Régime adopté : Externe - Interne - Demi-pensionnaire (1)

DISTANCE domicile / établissement PAR LE PLUS COURT CHEMIN : (Aller Simple) _____ km

DISTANCE domicile / point de montée : _____ km

Je soussigné, _____
Certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus.

Vu et vérifié le / /

**Je m'engage à ce que mon enfant emprunte de manière constante et suivie les
transports scolaires et dans le cas contraire, à restituer la carte au Conseil Général.**

Cachet obligatoire de
l'Établissement scolaire.

Signature obligatoire des parents, le

Visa de l'organisateur secondaire